

REPUBLIQUE FRANCAISE**MAIRIE DE VALLECALLE**

COLLECTIVITE DE CORSE  
ARRONDISSEMENT DE CALVI  
CANTON DE BIGUGLIA NEBBIU

Téléphone : 04 95 37 62 11  
20232 VALLECALLE

ARRETE N° 07/2020 DU 07 AOUT 2020  
PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE ET  
DE FERMETURE DES DEBITS DE BOISSONS  
POUR LA FETE PATRONALE DU 16 AOUT 2020

**LE MAIRE DE VALLECALLE**

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2215-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 59-107 du 7 janvier 1959 modifiant le code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Vu l'arrêté préfectoral n° 98-600 en date du 26 mai 1998 portant réglementation des heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

Vu la demande de la Présidente du Comité des Fêtes de Vallecalle d'organiser une fête à l'occasion de la Saint Roch.

**ARRETE**

- ARTICLE I : Le Comité des Fêtes de Vallecalle est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire à Vallecalle le 16 août 2020 à partir de 18 Heures.
- ARTICLE II : Le débit de boisson bénéficiera d'une dérogation aux heures d'ouverture valable jusqu'à 3 heures du matin.
- ARTICLE III : Ampliation sera adressée au représentant de l'état, de la gendarmerie et à la présidente du Comité des fêtes de Vallecalle.
- ARTICLE IV : Le Maire de la Commune de Vallecalle, Le chef de la Brigade de Gendarmerie de St Florent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Commune.

LE MAIRE

